Centre d'acquisitions gouvernementales
Québec

Période du 1er avril au 30 juin 2022

Paragraphe 23 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels : Contrats de formation

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description de la formation	Date	Lieu	Nombre de participants prévus